

Luxembourg, le 6 avril 2016



Nous avons le plaisir de vous annoncer que le fonds «**SELECTION CONVERTIBLES** », géré par DYNASTY AM, a remporté une récompense aux **Lipper Fund Awards France 2016** pour sa performance sur 3 ans (+7,1% / an) - Catégorie Convertibles Europe.

DYNASTY AM est une société de gestion indépendante spécialisée dans les convertibles.

SELECTION CONVERTIBLES, est un fonds pur de convertibles. Le « bond-picking » intégral en est la règle. Il donne accès au marché européen des convertibles au travers d'un nombre limité de positions (environ 50), avec un delta moyen limité à 50% et une gestion des liquidités (jusqu'à 30%) pour s'adapter aux conditions de marchés.

Ces récompenses ont distingué notre gestion convertible. Elles confirment l'expertise des gérants sur la classe d'actifs et le fonds totalise ainsi **11 Lipper Fund Awards sur les 11 dernières années**. Lancé en Avril 2001, les encours sous gestion du fonds dépassent, grâce à la bonne année 2015 en termes de collecte et de performance, les 150 millions d'euros et le fonds est noté 4 étoiles par Morningstar.

Ces bonnes performances et la progression des encours ouvrent de nouvelles perspectives, et rendent le fonds désormais éligible auprès d'un plus grand nombre d'investisseurs en Europe.

Deux parts sont disponibles : une **part A libellée en Euro** (FR0007057641) et une **part CHF libellée en Franc Suisse** (FR0011158898) avec une couverture du risque de change.



PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU FONDS (UCITS IV):

Portefeuille	Pur Convertibles (pas d'actions, synthétiques...)
Delta moyen	Mixte (50% max)
Types de convertible	Tous (obligataire, mixte et action)
Rating moyen	BB-
Zone géographique	Europe
Style de gestion	Bond Picking
Nombre de lignes	50 env.

Toute l'équipe de DYNASTY AM reste à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Le présent document est une présentation commerciale, non contractuelle, à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une offre, une sollicitation ou un conseil en investissement en vue de la souscription à un instrument financier. Toute souscription doit se faire après avoir consulté le DICI et/ou le prospectus disponible sur simple demande auprès de SKYLAR FRANCE et DYNASTY AM ou sur le site internet www.skylar.eu, et www.dynasty-am.lu afin d'en comprendre les caractéristiques et notamment les risques. Préalablement à toute décision d'investissement nous vous recommandons de consulter vos conseils juridiques, fiscaux, financiers ou autre professionnel.